

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Restructuration de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux - Lot 7 : Chauffage - climatisation - Ventilation - Plomberie - Sanitaire - Faux plafonds rayonnants - Marché N° 09173U - Avenant N° 3 - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Préambule

L'hôtel de communauté a été édifié entre les années 1976 et 1978. Durant son exploitation complète, il accueillait un peu plus de 600 agents.

Dès les années 2000, des premiers signes de vétusté technologique apparaissent. La commission de sécurité émet en 2002 un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de ce bâtiment. Une opération de restructuration complète est programmée.

Le permis de construire est déposé en juillet 2008. Il porte sur la restructuration de 45 300 m² de superficie et intègre une extension de 2 600 m² du bâtiment.

Les travaux initiaux s'élèvent à 33 550 570,60 € HT, répartis en 10 lots. Les mises en sécurité génèrent une part importante de cette somme.

Afin de permettre la continuité d'activité de la collectivité, les travaux sont organisés en une opération tiroir complexe. Les travaux débutent en janvier 2009.

Aujourd'hui, la fin du chantier approche. La complexité globale de l'opération, du fait de l'intervention dans un bâtiment existant, de l'évolution au fil de l'opération des exigences de sécurité ou des besoins du maître d'ouvrage, ou de la poursuite d'activité de ce bâtiment, génère des adaptations techniques. La présente délibération expose les adaptations techniques du lot 7 : chauffage climatisation – ventilation – plomberie – sanitaire – faux-plafonds rayonnants, qu'elle soumet pour validation dans le cadre d'un avenant n° 3.

Présentation de l'avenant :

Par marché n° 09173U, la société HERVE THERMIQUE s'est vue confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux le lot chauffage - climatisation - ventilation – plomberie - sanitaire - faux-plafonds rayonnants de la restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement est de **6 777 976.51 € HT**, valeur Novembre 2008.

Par avenant n° 1, puis par avenant n° 2, des modifications techniques ont augmenté respectivement le montant du marché à **+ 161 118.05 € HT** et **+ 158 365.92 € HT** portant ainsi le montant du lot n°7 à **7 097 460.48 € HT**.

Le présent avenant n° 3 a pour objet la prise en compte d'adaptations techniques supplémentaires rendues nécessaires dans le cadre de l'avancement du chantier.

Les travaux modificatifs sont détaillés ci-dessous.

Dans le cadre de la réalisation du désenfumage du Restaurant, une modification de la gaine de soufflage du restaurant côté nord apparaît indispensable pour en assurer le fonctionnement réglementaire.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 1 784,81 € HT**.

La création d'une mise en pool de véhicules de service oblige à réadapter le fonctionnement de l'espace VU (véhicules utilitaires). Sur demande de la Maîtrise d'ouvrage une modification de l'aménagement de l'alimentation en eau froide ainsi que l'évacuation par siphon de sol du local Véhicules Utilitaires (aire de lavage et local vélos) doit être opérée.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 5 900,64 € HT**.

Il s'avère nécessaire d'adapter les caractéristiques du faux plafond technique des zones « Socle » (joints creux autour des noyaux et profil en C avec engravure). Cette adaptation liée à l'esthétique et à l'exploitation de l'ensemble s'est fait jour lors de la mise au point de l'étage témoin de la « Tour ». Ces modifications permettront d'assurer l'absence de détériorations de faux plafonds lors des modifications de cloisonnement qui naîtront nécessairement pendant la phase de fonctionnement du bâtiment.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 29 908,11 € HT**.

Le désenfumage des niveaux 0 bis à N-2 de la tour nécessite des travaux complémentaires. Cette disposition de sécurité a été demandée en phase « Études d'exécution » par le contrôleur technique. La notice de sécurité initiale a été modifiée en ce sens par le bureau d'étude CETAB, membre du groupement de maîtrise d'œuvre.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 17 455,48 € HT**.

Les travaux de modification du Poste de Contrôle Sécurité (élargissement) nécessitent la modification (dévoiement) de la colonne sèche dans la zone « Poste de Contrôle Sécurité ».

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 2 122,60 € HT**.

Afin d'améliorer les conditions de confort de la zone d'accueil, il est nécessaire de mettre en œuvre des systèmes de rafraîchissements actifs.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 914,56 € HT**.

Suite à un complément de programme demandé par le Maître d'ouvrage, la mise en œuvre d'appareils sanitaires complémentaires et de leurs divers réseaux dédiés dans les sanitaires handicapés au R0 s'avère nécessaire.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à **+ 2 679,52 € HT**.

L'ensemble des travaux supplémentaires de l'avenant 3 prévus au présent marché s'élève à **+ 60 765,62 € HT**. **Ramené à valeur novembre 2008, il s'élève à + 57 144,97 € HT**.

Le marché de travaux de la société HERVE THERMIQUE s'élève ainsi, après avenant n° 3, à 7 154 605,45 € HT, soit une augmentation globale de 5,56 % sur le montant du marché initial.

Le présent avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres en date du et a recueilli un avis favorable.

Au niveau de l'ensemble des lots de l'opération de restructuration, le montant global des modifications par avenant s'élève à 1 903 609 € HT. Le montant correspond à une augmentation globale de 5,67 %. Il reste cohérent avec le budget aléas prévu sur cette opération. L'autorisation de programme planifiée sur cette opération permet le financement de cet avenant.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération N° 2008/0077 en date du 22 février 2008 autorisant la signature du marché avec la Société HERVE THERMIQUE pour un montant de 6 777 976,51 € HT.

VU le marché initial n° 09173U notifié le 31 mars 2009.

Vu le projet d'avenant cité ci-dessus mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Que l'intérêt de cet avenant est majeur dans la bonne réalisation du chantier de la restructuration de l'hôtel communautaire,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie générale du marché

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les termes du projet d'avenant n° 3 relatif au marché n° 09173U (lot 7 : Chauffage - Climatisation - Ventilation - Plomberie - Sanitaire – Faux-plafonds rayonnants) ci-annexé sont approuvés.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant avec la société HERVE THERMIQUE.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2013, chapitre 23, fonction 0200, compte 2313 GD20 Programme GB03.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2014

Mme. MICHÈLE ISTE